MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le vingt-et-un (21) décembre 2021 à 19h30 en ZOOM et en enregistrement audio.

Étaient présents :

Monsieur maire	Magella Roussel
Madame la conseillère suivante :	Josée Martin
Messieurs les conseillers suivant :	Sylvain Claveau Francis Provost William Lévesque-Page
Sont absents :	Francis Dompierre René Dagenais

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

1. **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
Tous en accord

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

3. **2021-292** **ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

4. **2021-293** **ACQUISITION ET INSTALLATION –POMPE PUITS**
Il est proposé par Monsieur Francis Provost appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de faire installer une pompe dans le puits à la salle municipale par Les Forages Yvan Benjamin Caron inc au prix estimé de 3 754.05$ avant taxe considérant qui peuvent l'installer le plus rapidement possible.

5. **2021-294** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, déclare la clôture de l'assemblée à 19h34.

_____	_____
Magella Roussel, maire	**Tammy Caron,** **Directrice générale et greffière-trés., DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 à 19h30, tenue en ZOOM et enregistrement audio.

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faîte de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

_____
Magella Roussel, maire